

**Compte rendu du Conseil des Etudes
et de la Vie Universitaire
du 18 juin 2009**

Membres présents avec voix délibérative :

Collège A :

Benlolo-Carabot Myriam, Starzenski Oscar, Gouazé Serge, Dogheche Elhaj , Follet Claudine,
Piechowiak Sylvain

Collège B :

Hallot-Gauquié Anne-Valérie, Kras Anne-Marie, Hamroun Mohamed, Panier Eddie,
Bouchart Franck, Goichot François, Goutin Philippe, Raviart Jean-Marie

Collège BIATOSS :

Joly André

Collège Usagers :

Mercier Hélène, Capannelli Charlotte, Lecourt Philippe, Levy Mathieu, Prevost Pierre-Henri

Collège des personnalités extérieures :

Mme Bosseaux Dominique

Membres de droit :

M. le Secrétaire Général

Pouvoirs :

M. Deruy à Mme Hallot-Gauquié

Mme Spiquel à M. Gouazé

M. Fabre à M. Dogheche

M. Mallet à Levy

M. Brouckaert à Mlle Mercier

M. Rolland à Mlle Capanelli

M. Holyk à M. Prévost

M. Goudercourt à M. Lecourt

Membres invités :

Mesdames Truffert, Génie, Debroucker

Messieurs Bouchez, Tonarelli, Tugorès, Cartignies, Bernard et Bonduelle

Excusé :

M. Fabien Thiémé

Mme la Présidente souhaite la bienvenue aux membres du CEVU après avoir constaté que le quorum est atteint avec 28 membres présents ou représentés sur 40.

I. Approbation du compte rendu du 19 mars 2009

Mme Kras indique qu'elle était présente à cette réunion du CEVU tandis que M. Goichot précise qu'il a demandé communication des règles d'attribution des subventions FSDIE. Ces deux remarques posées, le compte rendu est adopté par les membres présents ou représentés moins deux abstentions.

II. Présentation de la manifestation de rentrée universitaire et de délivrance des titres de docteur honoris causa

Mme la Présidente indique que le vendredi 25 septembre 2009 à 15 h 00 aura lieu la cérémonie de rentrée solennelle à l'UVHC associée à une remise des titres de docteur honoris causa. Cette manifestation se tiendra dans l'amphi 350 de la FFLASH.

Mlle Hélène Caron, chargée de communication détaille le programme de cet après-midi qui verra la présence de monsieur le Recteur de l'académie de Lille et la mise à l'honneur de 5 récipiendaires parmi lesquels 2 députés européens (de nationalité belge et polonaise). Les étudiants de l'Université de Valenciennes seront également associés avec la participation des départements arts plastiques et audiovisuels.

M. Dogheche fait part de son sentiment positif sur cet évènement et évoque en parallèle l'accueil d'enseignants étrangers actuellement à l'UVHC.

III. Le projet de contrat interne d'objectifs et de moyens (COM) Université - IUT de Valenciennes

La présentation générale du document de 66 pages reprenant ce titre est opérée par Mme la Présidente en l'absence de Monsieur le Directeur de l'IUT retenu par d'autres obligations.

Mme la Présidente indique aux conseillers que depuis 2008 le système de financement propre aux universités a été modifié et que désormais les financements octroyés sont fondés sur deux items relatifs à l'activité de l'établissement d'une part et à sa performance d'autre part.

Ce système reprend les deux missions fondamentales de l'Université c'est-à-dire la formation et la recherche.

L'IUT a souhaité conservé son financement traditionnel et le Ministère de l'Enseignement Supérieur a acté un contrat interne d'objectifs et de moyens pour les universités qui possèdent un IUT. Le présent document doit être présenté à la DGESIP au plus tard le 30 juin 2009. Après cet exposé liminaire, il revient à Mrs Dogheche et Cartignies de présenter les grandes lignes de ce projet de contrat.

Il est fait état des formations dispensées, des diplômes délivrés et des effectifs de l'IUT pour l'année universitaire 2008/2009.

L'insertion professionnelle des titulaires d'un DUT est ensuite évoquée ainsi que les parcours spécifiques qui permettent des poursuites d'études longues vers les licences généralistes.

A la suite de cette intervention, Mme la Présidente rappelle qu'il n'existe plus d'enveloppe budgétaire spécifique IUT et que désormais les contrats doivent se conclure d'une manière analogue que celle arrêtée avec les autres instituts et écoles de l'Université.

A cet effet, Mme Hallot-Gauquié fait part de son inquiétude pour les autres composantes et le recours à une nécessaire mutualisation des moyens. Mme la Présidente rappelle aussi que l'Université a du rendre 4 postes l'année dernière dont 3 étaient fléchés Université et 1 ENSIAME. L'IUT n'a donc pas été sollicité dans ce registre. Elle précise qu'en 2010 un nouveau contrat d'établissement sera signé avec un montant globalisé permettant un stock d'emplois à valoriser. La seule garantie connue à ce jour est qu'il ne devrait pas y avoir de suppression de postes d'enseignants chercheurs. Mme la Présidente indique que l'IUT doit concourir à la performance globale de l'établissement ; on doit donc retrouver dans le document ici présenté cette contribution.

Mme Krass fait référence ensuite au plan « réussite en licence » et fait remarquer que les formations de l'IUT sont présentées certes comme performantes mais que les filières étant sélectives, la problématique de la réussite y est différente à celle des licences.

M. Raviart revient sur le taux de réussite aux examens qu'il souhaiterait plus affiné, c'est-à-dire au diplôme ou à l'année avec une précision sur les inscriptions pédagogiques. Il insiste également sur les poursuites d'études après l'obtention d'un DUT qui retardent logiquement les entrées des titulaires dans la vie active et voudrait des explications qui couvrent plusieurs années universitaires et non la simple référence à l'année 2007/2008.

Puis MM Dogheche et Cartignies reviennent sur les aspects relatifs à la diversification de l'accueil des étudiants d'IUT ainsi que sur le développement de la formation tout au long de la vie, notamment la formation continue et la VAE.

L'activité internationale de l'institut est développée avec certains diplômes d'Université et des stages à l'étranger proposés en licence professionnelle.

Des conseillers posent ensuite un certain nombre de questions :

- M. Goichot rejoint les interrogations déjà exprimées par certains de ses collègues sur la difficulté à bloquer une partie du budget de l'UVHC sur l'IUT alors que le budget général de l'Université n'est pas encore connu. Il s'inquiète sur le recrutement des vacataires enseignants tel que décrit page 39 du présent projet de contrat interne.

Il lui est répondu que ce recrutement correspond à des nécessités pour des matières qui ne sont pas couvertes et qu'il est toujours fait appel en premier lieu aux enseignants des autres composantes.

M. Pierre-Henri Prévost s'interroge sur : « la qualification de poursuite des investissements et la modernisation des équipements des plateformes technologiques ». Il lui est répondu que la sécurité et la mise en conformité des équipements sont importantes et même nécessaires.

M. Piechoviak a relevé des charges d'enseignement importantes (p. 37 et 40 du document) et l'ambition sous-jacente. Il lui est répondu qu'il existe aussi des financements complémentaires extérieurs (entreprises) pour les heures d'enseignement dont il s'agit.

M. Tonarelli suggère que si le projet de contrat interne doit être amendé, il souhaiterait que les composantes concernées puissent être consultées voire associées afin d'affiner les analyses (cf le DPES attribué au CEPPEP et les conséquences de la crise économique que notre pays connaît entraînant en parallèle la diminution des contrats de professionnalisation).

M. Goichot revient sur les problèmes de budget en général, de recrutement en particulier. La présente procédure de remontées d'informations par le biais de ce projet de contrat interne lui pose question.

Il est rejoint dans cette réflexion par Mmes Krass et Hallot-Gauquié.

En réponse, M. Dogheche indique que le présent document répond à une demande ministérielle.

En conclusion, Mme la Présidente indique qu'elle a rencontré le directeur de l'institut et le Président de son conseil d'administration qui ont convenu qu'une finalisation plus élaborée de ce document est nécessaire.

Les membres du CEVU sont invités ensuite à se prononcer sur la transmission de ce document au ministère.

Résultat du vote :

28 votants :

- 19 votes négatifs
- 5 votes « contre »
- 4 votes positifs

IV. Demande formulée par l'UNEF pour participer à la chaîne d'inscription de juillet 2009

Il est constaté qu'aucun élu de l'UNEF n'est présent aujourd'hui à ce CEVU.

Mme la Présidente rappelle la demande formulée par ce syndicat étudiant d'être présent durant la période des inscriptions administratives sur le processus qualifié de « chaîne d'inscription » et d'y proposer des adhésions aux personnes venues s'inscrire.

Cette dernière option a fait l'objet d'une interrogation et Mme Mairesse a souhaité recueillir l'avis du CEVU sur cette question.

M. Sénéchal indique en parallèle que tous les autres partenaires présents au moment de la chaîne d'inscription signent une convention qui les engage notamment à ce qu'aucun démarchage ne soit effectué dans les couloirs et sur le campus, et à ce qu'aucune collecte de données nominatives ne soit réalisée en vue de constituer des fichiers clients à l'insu de l'université et des étudiants.

Mme Krass demande si d'autres syndicats ont demandé à participer à cette opération. Le vice président de l'association FEV (Fédération des étudiants de Valenciennes) intervient pour indiquer qu'il souhaite être présent pour donner une information à nos primo entrants avec distribution de flyers mais sans démarchage en ce qui concerne les adhésions.

La discussion porte ensuite sur l'action combinée information-adhésion qui est sollicitée par les représentants de l'UNEF.

Une première distinction est donc opérée entre associations d'étudiants et syndicats d'étudiants. Il est procédé à un vote sur la présence d'associations étudiantes lors de la chaîne d'inscription.

La réponse est « oui » à l'unanimité.

Ensuite, la question est posée aux conseillers sur la présence ou non d'un syndicat étudiants (en l'occurrence l'UNEF pour donner des informations et proposer des adhésions).

Le résultat du scrutin donne :

- 25 voix « contre »
- 3 abstentions

V. L'évaluation des formations et des enseignements

Cette opération existe déjà sous la forme du volontariat et est cantonnée au niveau de l'enseignant qui en a l'initiative.

Aujourd'hui, la démarche doit être généralisée à l'établissement et cette opération s'inscrit dans une démarche plus vaste de qualité des enseignements et des formations.

Il est donc nécessaire de mettre en œuvre un tel dispositif qui est d'ailleurs l'une des faiblesses de l'établissement mises en évidence par l'AERES lors des récentes évaluations de nos licences et masters.

Il faut donc avoir un cadre commun avec des déclinaisons, des spécialisations pour les grands domaines de formation.

Ce cadre doit être mis en œuvre le plus rapidement possible et la procédure doit être généralisée en 2009/2010.

Mme Krass indique que l'IAE pratique déjà de telles évaluations et expose son expérience.

Mme la Présidente insiste sur la démarche qualité liée à l'évaluation qui suppose une maturation. L'évaluation des enseignements doit procéder d'une démarche collective.

M. Gouazé revient sur le questionnaire proposé et dit son scepticisme sur une évaluation proposée en début de formation, il souhaiterait que cette évaluation soit donc évitée en semestre 1 et en semestre 2.

M. Sénéchal développe ensuite la philosophie générale du dispositif en commentant le document qui est proposé à la réflexion des membres du CEVU et insiste sur la démarche qualité en lien avec l'utilisateur.

Le rythme des évaluations est laissé à l'appréciation des composantes avec une obligation : celle d'une évaluation de tous les enseignements au moins une fois durant le contrat.

M. Sénéchal intervient ensuite sur les points suivants :

- on peut se limiter à une évaluation au niveau de l'enseignement mais l'outil permet une ramification à un niveau plus fin
- les questionnaires sont anonymes
- le retour d'informations sur un enseignement particulier est opéré auprès de l'enseignant et de lui seul

Un débat s'instaure ensuite.

Mme Hallot estime que les questions proposées sont inadaptées aux étudiants débutant leur cursus de formation. (et reprend ainsi la remarque précédente de M. Gouazé).

M. Starsenski voit dans le dispositif un calibrage avec une connotation de marchandising. M. Goichot pose diverses questions sur le document d'évaluation lui-même, notamment sur la procédure qui doit être la même que pour tous les enseignants d'une composante et le rapport global qui se rapporte à un enseignement ou une formation. Il veut également lever une ambiguïté sur la distribution de ce questionnaire aux étudiants avant ou après les examens.

Enfin, Mme Kras revient sur le fait que les étudiants peuvent assimiler et mélanger enseignements et pratiques des enseignants.

M. Raviart s'arrête sur les 3 rapports, l'un spécifique à un enseignement pour un enseignant, le second relatif aux enseignements d'une formation et le 3^{ème} se rapportant à un dispositif plus global regroupant les rapports à des fins statistiques.

Les explications fournies et quelques propositions de réécriture opérées parmi lesquels le fait que ce dispositif vaudra pour 2009-2010 et sera soumis à l'appréciation du CEVU, le document est soumis au vote des conseillers.

Résultat :

- aucune abstention
- 1 vote « contre »
- 27 votes « pour »

VI. Les conventions de partenariat

1. Convention de partenariat UVHC - Ecole des Mines de Douai

La première convention de ce type date du 12 juillet 2004. Il s'agit ici d'une actualisation qui présente deux axes principaux. Le premier intéresse les étudiants de la licence technico commerciale CESI dans le domaine de la mercatique et de la faisabilité commerciale.

Le second concerne les étudiants de cette même licence dans des situations concrètes pour une mise en œuvre des projets de la filière « entrepreneur » de l'Ecole des Mines.

Adoption à l'unanimité

2. Convention de partenariat 'InterU Langues »

M. Sénéchal rappelle que l'UVHC est porteur du programme InterU TIC. Par contre, l'InterU Langues est porté par l'Université de Lille III Charles de Gaulle.

Le conseil régional Nord Pas-de-Calais contribue par un arrêté attributif de subvention, au financement des projets des établissements partenaires.

A ce titre, l'équipement des centres de ressources en langues (CRL) est financé par le conseil régional. Dans le cas d'espèce spécifique à l'UVHC, le financement concernera les équipements informatiques nécessaires au fonctionnement du centre des Tertiales. Le monitorat par contre, sera pris en charge par l'UVHC.

La présente convention règle donc la répartition entre compétences et activités des différents partenaires, ainsi que leurs contributions aux financements.

Adoption à l'unanimité

3. Convention entre l'ENSIAME et l'HESTIM (hautes études des sciences et techniques de l'ingénierie et du management) de Casablanca

Cette convention concerne l'ISIV et se rapporte au master professionnel : sciences et technologies : mention sciences pour l'ingénieur, spécialité : qualité, sécurité, environnement (QSE).

La présente convention n'appelle pas d'observations fondamentales de la part des conseillers. Il est rappelé que cette convention est prévue pour une durée de 4 ans mais que notre offre de formation sera réexaminée l'année prochaine.

Quelques retouches orthographiques sont proposées.

Adoption à l'unanimité.

4. Convention avec l'institut catholique de Lille

Il s'agit d'une convention cadre dont le contenu avait déjà été présenté lors d'un précédent CEVU. Les modifications portent essentiellement sur l'article 3 : « inscriptions administratives et pédagogiques à l'UVHC » et plus singulièrement encore sur le défraiement au profit de notre établissement.

Il est fait mention d'une annexe financière qui précisera les formations concernées par le partenariat et établit le montant des frais administratifs correspondants.

Une retouche d'écriture est proposée suite à l'intervention de M. Raviart concernant les appellations « formation » et « filière ».

Adoption à l'unanimité

VII. Information sur l'évaluation de l'AERES - réponse au rapport « master »

M. Sénéchal donne cette information aux membres du CEVU qui connaissent le dispositif déjà présenté lors du processus licence au CEVU du 19 mars dernier.

Le rapport de l'AERES comprend des notations « A+, A, B ou C » sur différents points de l'offre de formation master. L'établissement a eu la possibilité de rédiger une réponse à cette évaluation.

On relève donc :

- 2 masters cotés A+
- 20 masters cotés A
- 16 masters cotés B
- 1 master coté C (sur une spécialité cohabilitée dans le cadre du master Grand Nord en STAPS)

M. Starsenski s'inquiète de certaines remarques et de leur caractère opératoire formulé par l'AERES mais qu'il accepte néanmoins.

M. Goichot s'interroge sur les formations cohabilitées pour lesquelles l'Université ne dispose pas des remarques de l'agence puisque seul l'établissement porteur possède la réponse.

M. Sénéchal présente également les retours du Ministère avec les appréciations des experts concernant nos licences professionnelles, lesquelles, ne sont pas encore concernées par le processus d'évaluation par l'AERES.

Un DEUST est également concerné par ces appréciations.

VIII. Le module d'accompagnement transversal : initiation à la langue des signes française

M. Bouchez expose le programme d'enseignement de la LSF dépendant du SUAPS inclus dans les modules d'accompagnement transversaux des semestres 4 pour une initiation et 5 pour un perfectionnement en LSF.

L'objectif général est une sensibilisation au monde de la surdité, à sa culture et à ses moyens d'expression et de communication.

L'enseignement dispensé par un professeur de l'Institut de réhabilitation de la parole et de l'audition de Ronchin doit permettre à l'étudiant qui suit la formation de tenir une conversation à la structure simple avec une personne sourde avec le langage visio-gestuel.

Adoption à l'unanimité

IX. Appel à projets aux associations étudiantes

La présentation est effectuée par Pierre Henri Prévost, vice président étudiant qui aborde d'abord les projets classiques puis revient plus en détails sur l'organisation du congrès de l'AFNEUS organisé par l'organisation SPHIMX en mars 2010.

Il s'agit pour ce dernier point d'un projet d'envergure qui contribuera au rayonnement de toute l'Université.

M. Prévost profite de la circonstance pour commenter les critères d'attribution de subvention du FSDIE et revient notamment sur la question des projets tutorés. Il précise ainsi que le cheminement du dossier depuis son adoption en conseil d'administration jusqu'au paiement des sommes sollicitées, peut prendre plusieurs mois ce qui apparaît excessivement long.

Une piste de travail pour réduire les délais sera proposée au prochain CEVU de septembre 2009.

X. Dispositions relatives aux étudiants salariés et sportifs de haut niveau

M. Sénéchal présente une annexe au règlement des examens de l'UVHC avec un dispositif particulier adapté aux étudiants salariés et aux étudiants sportifs. Un arrêté relatif à une commission chargée de la prise en considération administrative et pédagogique du statut de ces deux catégories d'étudiants est présenté. Il s'agit d'une commission d'établissement dont la composition comprend une partie fixe et une partie mobile spécifique aux composantes à l'image de ce qui existe déjà concernant la VAP 85.

Mme Krass avoue son inquiétude face à des étudiants déclarés salariés simplement à hauteur de 15 heures par semaine, ce qui entraîne une discrimination avec les autres étudiants et des épreuves particulières à programmer pour ces populations, alors que les formations sont évaluées le plus souvent en contrôle continu.

M. Sénéchal rassure Mme Krass en lui répondant que l'équité entre les étudiants sera précisément examinée et fixée par la commission à laquelle il vient de faire référence.

Adoption à l'unanimité

XI. Questions diverses

- M. Prévost, vice président étudiant annonce qu'il a engagé une réflexion portant sur le statut particulier de l'étudiant élu aux conseils de l'Université,

- il a sollicité un retour d'informations sur les projets FSDIE déjà réalisés et va procéder à une analyse de ces derniers,

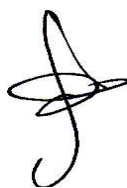
- enfin, il projette la création d'une fondation universitaire ayant pour but de rassembler les anciens étudiants inscrits à l'UVHC.

M. Goichot souhaite aborder la question du statut des enseignants chercheurs et la prise en compte de l'heure de travaux pratiques pour le même décompte qu'une heure de travaux

dirigés. Il indique que les moniteurs et ATER surtout concernés par l'affaire des travaux dirigés, ne semblent pas être une catégorie d'enseignants recensée par ce décret.
M. Goichot souhaiterait avoir des explications supplémentaires sur le statut de ces personnels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

**Le Vice Président chargé des formations
et de la pédagogie,**



Professeur Olivier SENECHAL